



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

AMBASSADE DE FRANCE AU MAROC

## FICHE MAROC

### **I. Organisation de l'enseignement supérieur**

#### **A. Mise en œuvre de la Charte Nationale d'Éducation et de Formation de 1999**

##### **Loi 01-00**

Du pré-scolaire à l'Université, la réforme du système éducatif marocain s'appuie sur les principes et orientations énoncés dans la Charte nationale d'éducation et de formation de 1999. La loi 01-00 (mai 2000) les met en œuvre pour l'enseignement supérieur.

La réforme vise à dépasser trois contraintes :

- une contrainte socio-économique : la difficulté d'insertion des diplômés ;
- une contrainte institutionnelle : la concentration des étudiants dans des établissements à accès ouvert, dispensant un enseignement général et connaissant une importante déperdition des effectifs ;
- une contrainte pédagogique : la rigidité des programmes et des méthodes pédagogiques inadaptées.

La loi 01-00 consacre les principes suivants :

- Autonomie pédagogique, administrative et financière des universités.
- Elargissement des missions de l'université : formation initiale, continue, conseil, expertise, entrepreneuriat, etc.
- Nouvelle organisation pédagogique : système modulaire et semestriel, filières, contrôle continu, passerelles, etc.
- Orientation progressive des étudiants en leur offrant des enseignements transversaux.
- Renforcement des formations professionnelles.
- Développement des formations diplômantes (dont diplômes d'université).
- Formation tout au long de la vie.
- Système d'évaluation et d'accréditation des formations et audit des institutions.
- Nouvelles instances de régulation : commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur, instance nationale d'évaluation, etc.
- Implication des partenaires socio-économiques dans le développement de l'université (représentation en conseil de l'université).
- Diversification de sources de financement (prestations de services, exploitation de licences et brevets, commercialisation des produits et activités, prises de participation dans des entreprises, etc.).
- Promotion du secteur de l'enseignement privé.

##### **Plan d'Urgence**

Pour accélérer la mise en œuvre de la réforme, un « Plan d'urgence 2009-2012 » a été adopté en juin 2008. Il portait sur trois volets de l'action des universités, gouvernance, recherche et pédagogie, et visait à renforcer la gestion par les résultats, à déconcentrer les prises de décisions (gestion des ressources humaines) et à modifier les contenus et les méthodes d'enseignement. Plusieurs axes ont été définis :

- Emulation de l'excellence, par mise en place de prix pour les étudiants
- Amélioration de l'offre d'enseignement supérieur sous plusieurs aspects :
  - Extension et mise à niveau des infrastructures universitaires
  - Amélioration des conditions d'accès à l'enseignement supérieur

- Redéfinition de la vocation des filières à accès ouvert, par professionnalisation et développement de pôles de compétences par bassins économiques :
- Développement d'une offre de formation technique et professionnalisante
- Mise en place de mesures pour lutter contre le redoublement et le décrochage universitaire, par mise en place de cours de méthodologie au travail universitaire
- Soutien financier à la recherche scientifique.
- Renforcement des compétences des personnels de l'enseignement :
  - Formation initiale du personnel de l'enseignement par création d'une filière universitaire d'éducation, niveau licence et niveau MD; formation des formateurs des filières universitaires;
  - Etude sur l'application des nouvelles exigences liées à la réforme LMD.
  - Mise en place d'un nouveau dispositif de formation continue dans l'enseignement supérieur.
- Optimisation de la gestion des ressources humaines :
  - Décentralisation de la gestion des ressources humaines
  - Gestion prévisionnelle du personnel
  - Valorisation, implication et responsabilisation des RH
- Optimisation de l'organisation du Ministère :
  - Etude pour la création d'un organe d'accréditation unique dédié au supérieur.
  - Transferts de compétences, définition des missions et responsabilités
- Planification et gestion du système d'éducation, par la mise en œuvre du système d'information et de gestion des universités.
- Mise en place d'un système d'information et d'orientation efficient.
- Conception et mise en place d'une comptabilité générale et analytique dans les universités.

## ***B. La structure de l'enseignement supérieur.***

### **Les établissements**

Le Maroc a été confronté, au lendemain de son indépendance (1956) à une pénurie de cadres administratifs, techniques et scientifiques. À partir d'un embryon d'enseignement supérieur préexistant, l'Université Mohamed V a été créée dès 1957 à Rabat. Puis, sous l'effet de facteurs économiques et politiques, un système autonome de « formation des cadres » s'est développé, notamment dans le domaine de l'ingénierie, tandis que l'université s'installait dans de nombreuses villes du Royaume. Il en résulta la profonde dualité qui marque aujourd'hui encore l'enseignement supérieur public marocain : les **établissements de formation des cadres** (des « Grandes Écoles »), qui ont échappé à l'arabisation de l'enseignement et à la massification des effectifs, et qui ne relevaient alors pas du Ministère de l'Enseignement Supérieur mais de ministères techniques (agriculture, énergie...), s'opposaient aux **formations universitaires**, sous tutelle de l'enseignement supérieur. Au fil des années, l'Université elle-même s'est fragmentée : des **formations à numerus clausus** coexistent encore aujourd'hui avec **des formations à accès ouvert**. Parallèlement, le **secteur privé** de l'enseignement supérieur a connu une véritable explosion, encadrée et encouragée dans le but de compléter l'offre de formation disponible pour les classes d'âge qui arrivent chaque année en nombre de plus en plus important dans le secteur de l'enseignement supérieur.

Des formations professionnelles post-bac sont assurées dans les lycées (BTS), mais également dans les universités (licences professionnelles dans les Facultés de Sciences et Techniques et DUT dans les Écoles Supérieures de Technologie par exemple). Le Ministère de l'Enseignement Supérieur s'attache désormais à développer ces formations professionnalisantes qui correspondent à des besoins importants sur le marché de l'emploi, dans les établissements à accès ouvert comme dans les établissements sélectifs. On peut par exemple suivre une formation d'éducateur spécialisé dans une Faculté de Lettres et Sciences Humaines, ou de management des établissements touristiques dans une Faculté de Sciences Economiques, Juridiques et Sociales.

L'essentiel de la formation professionnelle relève toutefois de l'action de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), organisme géré par l'État, les professionnels et les salariés. L'OFPPT regroupe à lui seul 85 établissements. Les diplômes délivrés sont de niveau Bac -3 à Bac+3 (le niveau de technicien est ouvert à ceux qui ont le niveau bac ; technicien spécialisé : bacheliers et titulaires de licences). Il existe également un important secteur privé de la formation professionnelle dont les établissements sont souvent créés par des entreprises souhaitant proposer une formation adaptée à leurs besoins.

L'ouverture des établissements d'enseignement supérieur privés, appelés à couvrir à terme 20% de l'offre de formation, est régie par un décret de juin 2007. Notons qu'aujourd'hui (2016), ils ne concernent que 5% des étudiants.

Le décret 2.14.665 approuvé par le conseil du gouvernement le 13 octobre 2014 consacre la mise en application des dispositions des articles 53 et 54 de la loi 01-00 qui stipulent à la fois la reconnaissance de la qualité de l'enseignement privé et l'équivalence de ses diplômes avec ceux des établissements publics. L'arrêté d'application qui fixe le cahier des charges à respecter pour demander la reconnaissance a été publié en 2015. L'Université Internationale de Rabat est à ce jour le seul établissement privé à avoir été reconnu dans le cadre de ce décret. Elle délivre depuis le 28 décembre 2015 des diplômes nationaux. D'autres demandes de reconnaissance sont en cours d'instruction.

### **Les institutions de tutelle**

Le Maroc n'avait jusqu'en 2011 pas de ministère spécifiquement chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais un ministère unique de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (MENESFCRS) qui supervisait, totalement ou partiellement, l'enseignement supérieur, à travers plusieurs de ses directions ou départements : éducation nationale, enseignement supérieur, formation des cadres. Depuis 2011, l'enseignement supérieur est passé sous la tutelle de deux ministères : le Ministère de l'Éducation Nationale, qui gère les enseignements post-baccalauréat assurés dans les établissements d'enseignement secondaire (BTS, CPGE et centres de formation des instituteurs), et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres (MESRSFC), qui assure la tutelle des universités et des Établissements de Formation des Cadres (qui sont passés au système LMD sous la tutelle pédagogique du MESRSFC mais restent sous la tutelle financière du ministère de leur spécialité).

Le Conseil Supérieur de l'Enseignement a été réorganisé en 2006 afin de lui donner vocation à émettre des avis sur le système et les politiques d'éducation et de formation, et lui attribuer comme fonction d'étudier les demandes d'accréditations des filières et des établissements publics et privés. Il est composé de membres des différents ministères (enseignement supérieur, formation professionnelle...) mais également de représentants des opérateurs économiques et des personnes directement concernées (enseignants, étudiants, personnels...).

La Direction de l'Enseignement Supérieur est la tutelle des universités marocaines. Cette tutelle s'exerce dans le cadre d'une grande autonomie des universités, à laquelle ne manque aujourd'hui que le rattachement du personnel à l'établissement et le transfert du patrimoine foncier et immobilier de l'État. Chaque Université est dotée d'un Conseil, constitué des Doyens et membres élus ou nommés. Chaque faculté ou école est dotée d'un Conseil (« conseil d'établissement » ; au sens marocain, l'établissement est une faculté et non l'Université), composé du Doyen, des chefs de départements et de membres élus. Les travaux des conseils sont préparés en commissions (scientifique, pédagogique, recherche, suivi budgétaire, etc.). Le Président de l'Université est nommé par le gouvernement (comme les Doyens), sur appel à candidatures, pour un mandat de 4 ans renouvelable une fois.

Les établissements de formation des cadres relevant des ministères techniques sont présidés par le ministre compétent, le budget d'investissement et de fonctionnement vient du ministère technique de rattachement (avec toutefois un apport possible du MESRSFC en recherche), les postes sont ouverts et financés par ce même ministère. Cependant, le rôle du Ministère de l'Enseignement Supérieur s'est récemment renforcé. La Commission Nationale de Coordination de l'Enseignement Supérieur est compétente pour l'accréditation des masters, formations et centres d'études doctorales de ces établissements.

**La Conférence des Présidents d'Universités** marocaines est une instance nationale regroupant l'ensemble des présidents des treize universités publiques, dont elle est le porte-parole et représentant de leurs intérêts. Fonctionnant de manière informelle depuis 1989, elle a vu ses missions définies et ses structures précisées dans le cadre de la mise en place de la loi 01-00. Son président actuel (2016) est Azzeddine ELMIDAOUI, le président de l'université Ibn Tofail à Kenitra.

Elle a pour missions :

- d'animer le débat sur toutes les questions relatives à l'enseignement supérieur public et constitue ainsi une force de proposition ;
- de servir de lieu d'échange et de coordination entre les présidents en ce qui concerne le fonctionnement des universités, leur approche des questions pédagogiques et scientifiques, ainsi que leurs expériences en matière de coopération et de gouvernance ;
- de se saisir de toute question relevant des compétences universitaires en vue de proposer au Ministre des solutions. Elle peut également être saisie par ce dernier de tout dossier relatif aux

orientations générales, à la politique publique en matière de formation, de recherche et de coopération universitaire internationale.

## **II. Organisation des études et enseignements dispensés**

L'enseignement supérieur marocain est fortement calqué sur le système français. Les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur public se répartissent entre les formations dispensées par les établissements de l'enseignement secondaire, les universités, et les établissements de formation des cadres. La massification des effectifs est essentiellement absorbée par les formations universitaires à accès ouvert.

	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
<b>Filières ouvertes universitaires</b>	373 651	461 851	527 063	591 221	661 126
<b>Filières sélectives universitaires</b>	63 455	70 154	80 082	86 170	92 970
<b>Etablissements de formation des cadres (sélectifs)</b>	22 897	26 399		31 299	33 000
<b>CPGE, BTS, CFI (centre de formation des instituteurs)</b>	13 838	14 000			
<b>Enseignement privé (sélectif)</b>	36 434	37 920		37 153	38 000
<b>Formation professionnelle</b>	84 789	88 722			
<b>TOTAL</b>	595 064	699 046			
<b>Etudiants marocains à l'étranger (ordre de grandeur)</b>	50 000	50 000			

Source : MESRSFC

### **A. Au sein des établissements d'enseignement secondaire**

#### **Classes Préparatoires aux Grandes Écoles**

Calqué sur l'organisation et les programmes des classes préparatoires françaises, le système des CPGE a connu d'importantes évolutions ces dernières années, avec l'ouverture de nouvelles filières, l'augmentation du nombre de classes et d'élèves (passés de 1000 élèves à l'origine à 8000 aujourd'hui, 11 000 en comptant le privé). Les disciplines de l'agrégation marocaines se sont par ailleurs diversifiées au cours des années, avec le passage d'une filière unique (MP) à six, puis à quatre (suite à la fermeture des filières Lettres et Sciences Humaines, et Chimie, Physique et Science de la Terre en raison du manque de débouchés). En 2016 on recense les disciplines suivantes : mathématiques, physique (ouverture d'une agrégation de chimie en cours de discussion), lettres françaises, économie et gestion, génie mécanique et génie électrique.

La stratégie des élèves des CPGE scientifiques consiste à se porter candidats aux épreuves des concours des Grandes Écoles françaises (banques d'épreuves « concours commun polytechniques », « mines-ponts », E3A, etc., mais également aux concours propres à certaines écoles, comme Polytechnique) ; puis au concours commun des écoles d'ingénieurs marocaines (CNC). En 2016, 1200 places sont offertes aux étudiants marocains pour passer les épreuves écrites des concours d'accès aux écoles d'ingénieur dans les centres d'examen français au Maroc, et 180 places sont réservées aux candidats aux écoles de commerce. L'augmentation progressive du nombre de places permettant aux élèves marocains de passer les écrits des concours au Maroc – et la sortie progressive des établissements de l'AEFE pour les écrits des concours – est une priorité de l'Ambassade de France.

En 2015, 708 étudiants marocains issus des CPGE marocaines ont été admis dans au moins une grande école française : 411 élèves marocains ont été admis au concours communs polytechnique, 134 au concours commun Mines-Ponts, 152 au concours Centrale-Supélec, 11 à celui de l'École Polytechnique et aucun à l'ENS.

En 2016, 800 étudiants marocains issus des CPGE marocaines ont été admis dans au moins une grande école française : 474 élèves marocains ont été admis au concours communs polytechnique, 96 au concours commun Mines-Ponts, 221 au concours Centrale-Supélec, 7 à celui de l'Ecole Polytechnique et 2 à l'ENS.

Quelques établissements privés et publics marocains se démarquent par la qualité de leurs résultats. Citons, dans le secteur public, les Lycées Moulay Youssef (Rabat), Moulay Idriss (Fès) et Ibn Timiya (Marrakech). Une classe préparatoire HEC est également proposée par le lycée français Descartes de Rabat à titre exceptionnel (les établissements de l'AEFE ne disposant pas de classes préparatoires).

La réussite des étudiants marocains aux plus prestigieuses écoles de commerce et d'ingénieur françaises témoigne de la qualité du système d'enseignement dans les CPGE marocaines.

### **Classes de techniciens supérieurs**

Malgré l'absence d'une infrastructure dédiée, l'effectif des classes de BTS (estimation : 3 500 élèves) croît à un rythme soutenu, de l'ordre de 14% l'an. Dans la trentaine de sections publiques, trois filières sont prédominantes : informatique (le quart des élèves), la comptabilité-gestion (11%), l'électromécanique (9%).

### **B. Universités**

Le Maroc compte 13 universités publiques, une à statut dérogatoire (l'Université anglophone Al Akhawayn, Ifrane ; statuts disponibles sur le site internet de l'établissement) et cinq universités privées nouvellement autorisées. Le Royaume a concrètement entrepris sa réforme universitaire en septembre 2003. Dans tout le système universitaire prévaut aujourd'hui le LMD (sauf à Ifrane, qui conserve un système Bachelor en 4 ans / Master) : les masters ont été installés à la rentrée 2006 ; Les « centres d'études doctorales » (CEDOC) ont été mis en place en 2008.

*Liste des universités publiques :*

- U. Qaraouiyine de Fès
- U. Mohammed V- Rabat
- U. Hassan II, Casablanca
- U. Sidi Mohamed Ben Abdellah, Fès
- U. Cadi Ayyad ; Marrakech
- U. Mohammed Ier, Oujda
- U. Abdelmalek Essaâdi, Tanger-Tétouan
- U. Chouaïb Doukkali, El Jadida
- U. Moulay Ismaïl, Meknès
- U. Ibn Tofail, Kénitra
- U. Ibn Zohr, Agadir
- U. Hassan Ier, Settat
- U. Sultan Moulay Slimane, Béni Mellal

Les filières universitaires sont de deux types :

- *Accès libre, à partir du baccalauréat :*
  - Facultés d'enseignement originel (études islamiques)
  - Facultés des sciences économiques, juridiques et sociales
  - Facultés des lettres et sciences humaines
  - Facultés des sciences
  - Facultés polydisciplinaires
- *Accès sélectif, avec concours d'entrée :*
  - Facultés de médecine dentaire
  - Facultés de médecine et de pharmacie
  - Facultés des sciences et techniques (FST)
  - Écoles nationales de commerce et de gestion (ENCG)
  - Écoles supérieures de technologie (EST)
  - Écoles normales supérieures (ENS)
  - Écoles normales supérieures de l'enseignement technique (ENSET)
  - École de traduction de Tanger
  - Faculté des sciences de l'éducation de Rabat
  - Écoles d'ingénieurs relevant de l'Université

Les écoles d'ingénieurs relevant de l'Université sont l'École Mohammedia d'Ingénieurs (EMI, Université Rabat), l'École Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes (ENSIAS, U. Rabat), l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM, U. Meknès), l'École Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique (ENSEM, U. Casablanca) et les Écoles Nationales de Sciences Appliquées (11 établissements, à Oujda, Agadir, Marrakech, Safi, Fès, Khourigba, Al Hoceima, Kénitra, Tanger, Tétouan, El Jadida). Ces dernières, à l'instar de nos INSA, ont des classes préparatoires intégrées.

Dans toutes les Universités publiques, les filières préparant aux diplômes d'État sont soumises à une accréditation (plus de 1 500 filières débouchant sur des diplômes nationaux).

Liste des universités privées :

- Université Internationale de Rabat (UIR)
- Université Internationale de Casablanca (UIC)
- Mundiapolis (Casablanca)
- Universiapolis (Agadir)
- Université Privée de Marrakech (UPM)
- Université Euro-méditerranéenne de Fès (UEMF)

**L'Université Euro-méditerranéenne de Fès (UEMF)** a été créée en 2012 dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, via une fondation d'utilité publique. C'est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche à caractère régional ayant pour mission la promotion du dialogue, de l'échange et du partenariat dans la région euro-méditerranéenne, tout en offrant des formations et en conduisant des recherches de haut niveau axées sur des thématiques prioritaires pour le développement intégré de la région.

Université à gestion privée, sa stratégie est de développer des filières propres ou avec des partenaires euro-méditerranéens, dans une perspective de forte internationalisation. Elle souhaite délivrer essentiellement des doubles-diplômes en licence et en master. Un contrat de développement lie la ville de Fès et la région à l'UEMF, notamment pour la réalisation de son éco-campus. La première composante de l'UEMF est l'INSA Euro-Méditerranée, projet soutenu par les gouvernements français et marocain depuis les Rencontres de Haut Niveau de 2012. Il a officiellement ouvert ses portes à Fès le mercredi 16 septembre 2015.

### C. Établissements de formation des cadres

Sous tutelle de ministères techniques, ces établissements proposent des cursus très variables et ont des modes de recrutement qui leurs sont propres, à des niveaux différents. Si nombre d'entre eux adoptent progressivement le système LMD (parfois partiellement, le niveau licence n'ayant pas de sens dans tous ces établissements), d'autres proposent des formations continues propres à leur établissement. Le recrutement peut se faire au niveau post-bac, post-CPGE ou post-master, sur concours le plus souvent, mais également parfois sur dossier.

Les établissements à dominante scientifique et technique formant des ingénieurs d'État, des architectes, des infirmiers, des vétérinaires, des spécialistes des techniques de documentation, etc. rassemblent plus de la moitié des effectifs étudiants de la formation des cadres. Des concours communs incluant un nombre croissant d'écoles sont organisés.

Secteur	Nombre d'établissements
Architecture, urbanisme, aménagement et environnement	2
Art, culture et sport	4
Études administratives, juridiques et de gestion	8
Sciences de l'agriculture, de la forêt et de la mer	4
Sciences de l'éducation	15
Sciences du vivant et de la terre	7
Sciences et technologies de l'information et de la communication	3
Sciences sociales et de la santé	9
Secteur des sciences et techniques de l'ingénieur	6
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>

Source : MESRSFC

### D. Massification des effectifs étudiants

Depuis le début des années 1980, le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur (public et privé, mais hors formation professionnelle) est passé de moins de 75 000 à plus de 800 000. Cette évolution a nécessité des investissements importants dans l'enseignement supérieur, mais ceux-ci sont encore largement insuffisants pour faire face à l'augmentation des effectifs dans les années à venir.

Année universitaire	1979-1980	1989-90	2000-01	2011-12	2012 - 2013	2015-2016
Nombre d'étudiants	74 500	198 054	273 148	510 000	699 000	801 966

Source : MESRSFC

A la fin de l'année scolaire 2012-2013, on comptait plus de 100 000 bacheliers supplémentaires (par rapport à l'année précédente) issus du système scolaire public, et 38 000 issus d'établissements privés.

La croissance s'est accélérée à partir de l'année 2009, avec un taux d'augmentation de plus de 20% par an. Cependant, cette massification dissimule le faible taux d'accès à l'enseignement supérieur (12% en 2012) en comparaison des autres pays de la zone (31% Tunisie et 24% Algérie). Le taux d'abandon en cours de scolarité universitaire reste par ailleurs élevé. Rappelons à ce propos que les 2/3 des formations à l'université sont dispensées en français, alors que le cursus scolaire se fait en arabe.

### Effectifs vs capacité d'accueil dans les universités publiques

Université	Effectif 2014-2015	Effectif 2015-2016	Capacité d'accueil 2014-2015
Al Quaraouiyine Fès	13 368	-	7 102
Mohammed V Rabat	72 231	77 572	47 241
Hassan II Casablanca	92 619	96 787	65 320
Sidi Mohamed Ben Abdellah Fès	84 191	98 544	45 428
Cadi Ayyad Marrakech	65 324	81 213	37 208
Sultan Moulay Slimane Beni Mellal	18 292	22 317	11 768
Mohamed 1er Oujda	51 889	48 972	28 871
Abdelmalek Essaadi Tétouan	61 910	75 629	33 047
Chouaïb Doukkali El Jadida	13 795	15 679	13 687
Hassan 1er Settat	23 273	28 636	28 440
Moulay Ismail Meknès	54 148	58 830	39 995
Ibn Tofaïl Kénitra	39 215	45 264	17 672
Ibn Zohr Agadir	87 136	104 653	55 089
<b>TOTAL</b>	<b>677 391</b>	<b>754 096</b>	<b>430 868</b>

Source : MESRSFC

De 2009 à 2016 les effectifs de toutes les universités ont été multipliés par deux, voire trois, pour une hausse globale d'un facteur 2.5 du nombre d'étudiants.

La faible professionnalisation des filières ouvertes, malgré les efforts consentis par les universités dans ce domaine, et la volonté de poursuite d'étude des élèves après les filières courtes professionnalisantes (sélectives), expliquent le déficit en cadres intermédiaires au Maroc. En effet, les objectifs de formations d'ingénieurs établis dans le cadre du Programme d'Urgence (en comparaison des prévisions des besoins du marché du travail) ont été atteints à plus de 100%, alors que les besoins en cadres intermédiaires n'ont été comblés qu'à 60 %. Le déficit en cadres intermédiaires a ainsi été évalué à 70 000 en 2012.

### **III. Principaux atouts du système d'enseignement supérieur**

Au-delà de la grande diversité qui caractérise les formations offertes par l'enseignement supérieur public au Maroc, le système marocain est doté de plusieurs atouts importants, et notamment le fait de proposer l'essentiel de ses formations scientifiques en langue française, d'être organisé en fonction du système LMD et de disposer d'établissements d'excellence particulièrement performants.

#### **A. Une offre universitaire diversifiée**

Les 13 universités publiques marocaines comprennent 117 établissements, délivrant 932 diplômes de niveau bac+2 ou bac+3, et dont 66 délivrent des diplômes de master, pour 317 options proposées.

L'université marocaine est accessible à tous les bacheliers, et la très grande majorité des étudiants suivent un cursus dans un des 56 établissements de l'enseignement supérieur public dont l'accès n'est pas sélectif en première année. Mais l'université publique a également vocation à dispenser une formation d'excellence aux meilleurs étudiants, et comprend 61 écoles effectuant une sélection à l'entrée par le biais d'un concours ou d'un recrutement sur dossier.

Parmi les établissements à accès ouvert, on trouve :

- 14 Facultés de Sciences Juridiques Economiques et Sociales
- 14 Facultés de Lettres et Sciences Humaines
- 11 Facultés de Sciences
- 11 Facultés Polydisciplinaires

Et les principaux types d'établissements à accès régulé sont :

- les Ecoles Nationales de Commerce et Gestion (9)
- les Ecoles Nationales des Sciences Appliquées (11)
- les Ecoles Supérieures de Technologie (10)
- Les Facultés de Sciences et Technique (7)

Pour faire face à l'augmentation des effectifs étudiants, les établissements sont sollicités pour accroître leur flux de diplômés dans le cadre de nombreux programmes nationaux : « Offshoring Maroc 2010 » pour les métiers liés au plan de politique industrielle « Émergence » ; l'Initiative nationale « 10 000 ingénieurs » qui a conduit au doublement, sur quelques années, des « ingénieurs et assimilés » ; et le plan « 3 300 médecins » desserre partiellement le numerus clausus à l'entrée des facultés de médecine et de pharmacie.

### ***B. Un enseignement supérieur ouvert sur la mobilité internationale***

Sauf exceptions (établissements AEFÉ - OSUI, secteur privé) l'enseignement secondaire marocain est arabisé. Le français a cependant un statut de « langue étrangère privilégiée ». La création récente (2015) de « Sections internationales » (dont des classes renforcées en français en 2<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale) va conduire à une forte augmentation des bacheliers maîtrisant le français à partir de 2017.

À l'Université, la langue d'enseignement varie : français, pour les études scientifiques et dans les établissements privés ; arabe en Lettres et Sciences Humaines ; la situation est nuancée en Sciences Économiques et surtout en Droit. L'enseignement en français dans les filières scientifiques est un atout important de l'enseignement supérieur marocain. Indispensable dans le monde de l'entreprise et la fonction publique, la langue française permet l'accès à un niveau d'études plus élevé, la confrontation internationale des travaux scientifiques. Une fraction importante du système d'enseignement supérieur marocain renforce donc le bilinguisme de ses étudiants. Sous l'impulsion de la Conférence des Présidents d'Universités, un effort de renforcement de l'enseignement en français a été entrepris, dans les licences fondamentales. L'introduction de nouveaux modules professionnalisants a pour objectif d'optimiser le taux de réussite en première année de faculté et d'offrir au futur diplômé des compétences lui permettant de s'insérer au mieux sur le marché de l'emploi.

L'enseignement universitaire, en particulier dans les filières à accès ouvert, est aujourd'hui conforme au système LMD. Le système semestriel, modulaire, avec capitalisation des acquis et validation de l'expérience, l'instauration de passerelles, renforce la mobilité interne et internationale des étudiants marocains.

La qualité de l'enseignement technique dispensé dans les grandes écoles d'ingénieurs du Royaume est généralement très bonne. L'INPT et l'EHTP sont d'ailleurs « membres associés » de notre Conférence des Grandes Écoles. Peu à peu, les contacts avec l'entreprise (stages) et les compétences transversales (langue, communication) se développent, souvent en lien avec notre coopération universitaire.

### ***C. Un cadre juridique exigeant***

Afin de garantir la qualité des formations qui se multiplient, aussi bien dans l'enseignement supérieur public que dans le secteur privé, le Ministère a mis en place un cadre juridique stricte pour l'autorisation des établissements et l'accréditation des filières.

Les universités et les établissements publics sont créés par décrets, signés par le Ministre après avis de la Commission Nationale de Coordination de l'Enseignement Supérieur (CNACES). Un texte de vocation énonçant les diplômes qu'ils peuvent proposer est publié au bulletin officiel, et l'accréditation de chaque filière est soumise



à une étude du dossier par la CNACES. L'établissement peut proposer des diplômes hors de ce cadre (diplôme d'université), mais ceux-ci ne peuvent pas être reconnus par le ministère comme équivalents à un diplôme national.

L'ouverture physique et juridique des établissements privés doit être autorisée suite à un avis de la Commission de Coordination de l'Enseignement Supérieur Privé (COSESP) portant sur les aspects techniques, pédagogiques et financiers, un avis de la CNACES, et enfin une décision du ministre. Leurs filières peuvent être accréditées par l'Etat (suite à une procédure impliquant la COSESP, la CNACES et le Ministère), mais cette procédure ne sanctionne qu'une reconnaissance de la qualité de l'enseignement et de la formation.

Lorsque toutes les filières d'un établissement privé sont accréditées, celui-ci a désormais la possibilité de demander sa reconnaissance par l'État. Il s'agit de la reconnaissance de la qualité de l'établissement, dont les diplômes délivrés pourront être reconnus équivalents aux diplômes nationaux (ils devront être signés par le président de l'université publique dans leur zone géographique respective). Le décret 2.14.665 approuvé par le conseil du gouvernement le 13 octobre 2014 consacre la mise en application des dispositions des articles 53 et 54 de la loi 01-00 qui stipulent à la fois la reconnaissance de la qualité de l'enseignement privé et l'équivalence de ses diplômes avec ceux des établissements publics. L'arrêté d'application qui fixe le cahier des charges à respecter pour demander la reconnaissance a été publié en juillet 2015. Comme on le notait précédemment l'Université Internationale de Rabat est à ce jour le seul établissement privé qui délivre des diplômes nationaux, et ce depuis le 28 décembre 2015. D'autres demandes de reconnaissance sont en cours d'instruction.

Malgré ces procédures très strictes, certains établissements de l'enseignement supérieur privés entretiennent la confusion autour des diplômes dits « délocalisés ». Dans le cadre de conventions de partenariats signés avec des établissements étrangers (souvent français), les établissements marocains proposent des « diplômes d'Etat français » n'ayant en réalité aucune valeur juridique au Maroc. Pour les étudiants ayant obtenu un diplôme en France qu'ils souhaitent faire reconnaître au Maroc, il existe une procédure individuelle leur permettant d'obtenir auprès du ministère un certificat d'équivalence. Mais cette procédure n'est possible que si la formation a eu lieu dans le pays qui délivre le diplôme. Les diplômes délocalisés n'entrant pas dans cette catégorie, de nombreux étudiants suivent des formations, souvent pendant plusieurs années, qui ne pourront pas être reconnues par l'Etat marocain.

Seuls quelques établissements privés sont liés à l'Etat par le biais de conventions donnant un cadre légal à une « double-diplomation », qui permettront, dans le cadre de la coopération maroco-française notamment, aux étudiants d'obtenir parallèlement un diplôme marocain et un diplôme français reconnu par le Maroc sans quitter le territoire marocain.

Ces atouts de l'enseignement supérieur font du Maroc une terre d'accueil d'étudiants étrangers.

Le nombre d'étudiants étrangers présents dans l'enseignement supérieur au Maroc a augmenté régulièrement ces dernières années pour arriver à plus de 15 000 étudiants étrangers inscrits en 2014/2015. Cet effectif représente environ 2% du nombre total étudiants qui était de 750 000 à la rentrée 2014. Le principal flux de mobilité provient d'Afrique francophone et représente 75% des étudiants étrangers. Il existe néanmoins des variations entre les secteurs privé et public. Dans le secteur privé, plus de 90% des étudiants sont issus de l'Afrique subsaharienne francophone, tandis que cette proportion n'est que de 62% dans le public.

## **IV- Coopérations avec les établissements d'enseignement supérieur**

### ***A. Coopérations avec des établissements français***

L'Ambassade de France a joué un rôle structurant pour le système d'enseignement supérieur public marocain en accompagnant d'importantes réformes et en favorisant les échanges avec des établissements français.

#### **Un appui historique et structurant**

De 2004 à 2010, le Fond de Solidarité Prioritaire (FSP) « Appui à la Réforme de l'Enseignement Supérieur au Maroc » (ARESM), dont la gestion a été confiée aux Conférences des présidents d'universités marocaine et française, a associé toutes les universités publiques marocaines et des « bouquets » d'universités françaises, choisies en fonction de leurs spécialités. Le FSP a contribué à la mise en place du système LMD et de l'autonomie des universités, et était constitué de trois composantes : gouvernance des universités, ingénierie pédagogique et études doctorales.

Dans le cadre d'un appui historique aux CPGE et aux concours de l'agrégation, les classes préparatoires aux grandes écoles ont bénéficié d'un appui documentaire et de missions d'expertise française.

En cas de réussite au concours d'entrée dans l'une de nos grandes écoles d'ingénieurs, les lauréats peuvent bénéficier d'une bourse d'études. En 2016, 38 bourses nouvelles ont ainsi été accordées. Le Ministère de l'éducation nationale marocain offre quant à lui, environ 160 bourses chaque année pour les étudiants intégrant des écoles d'ingénieurs ou de commerce en France.

Les concours de l'agrégation marocaine ont bénéficié depuis leur création en 1986 de l'appui de la coopération dans l'organisation des concours, en lien avec l'Inspection Générale française (IGEN).

Depuis 2014, l'appui de l'Ambassade de France a évolué vers des formations de formateurs au sein des centres de préparation aux concours de l'agrégation marocaine (CPA), sises dans les Centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation (CERMEF). Depuis 1986, le concours a ainsi formé plus de 2 200 agrégés (dans les disciplines suivantes : mathématiques, physique, français, construction mécanique, fabrication mécanique, éducation physique et sportive, sciences naturelles, génie électrique, économie-gestion, philosophie). Les premiers résultats des CPA sont très encourageants : 66 nouveaux agrégés ont été formés cette année – dont 17 en Maths, 8 en Physique, 23 en ingénierie, 10 en lettres françaises -.

L'Ambassade de France encourage par ailleurs les échanges entre professionnels de l'enseignement supérieur en attribuant bourses, missions et invitations aux établissements marocains et français souhaitant développer des actions de coopération.

Afin d'appuyer au mieux les priorités définies par le gouvernement marocain, cet appui est souvent dirigé vers les écoles d'ingénieurs, qu'elles dépendent de la formation des cadres ou des universités. 16 bourses de mobilité sont accordées chaque année à des élèves- ingénieurs réalisant une partie de leur parcours académique en France au sein d'un établissement partenaire de leur établissement d'origine, souvent sanctionné par un double diplôme.

La fin du FSP « ARESM » et le lancement du nouveau FSP mobilisateur « Compétences professionnelles supérieures » ont par ailleurs été l'occasion de répondre à la demande du Ministère marocain de l'enseignement supérieur en faveur d'un appui plus intensif au développement des filières de formations professionnelles courtes, notamment au sein des Ecoles Supérieures de Technologies (EST). Ces filières nécessitent une augmentation des flux – répondant à des besoins réels et insatisfaits du marché- tout en optimisant la dimension qualitative à travers un accroissement de la professionnalisation des formations. L'appui proposé aux EST s'articule en trois axes principaux (amélioration de la pratique de la langue française, mise en place de formations en alternance et institutionnalisation des relations entre les entreprises et les établissements), autour de la mise en place de licences professionnelles en alternance. Le FSP a été clôturé fin 2015. Parmi les principales réalisations, on retiendra l'ouverture de 7 licences professionnelles avec formation en alternance à la rentrée 2014, la formation des tuteurs académiques et socioprofessionnels de mai 2015 et l'audit en langue française dans les EST qui a permis de rédiger un référentiel pour le français professionnel et universitaire avec un guide d'utilisation.

## ***B. Coopérations avec des établissements d'autres pays, notamment européens***

En matière d'enseignement supérieur, le Maroc participe à différents programmes européens, en particulier Erasmus + et auparavant Tempus. Il a également initié des projets de coopération avec la Wallonie dans le domaine de la formation de formateurs.

Des partenariats avec de nombreux pays ont été signés afin de favoriser l'enseignement de leurs langues dans les universités marocaines. C'est notamment le cas de l'Espagne, le Portugal, la Chine, le Japon, la Corée, l'Italie et l'Allemagne.

Les universités étant autonomes, elles peuvent signer des conventions de partenariats avec leurs homologues étrangers. Il existe ainsi plus de 700 accords interuniversitaires (75% avec des universités européennes).

Les étudiants peuvent par ailleurs postuler à des bourses pour étudier à l'étranger. Si la France reste leur principale destination, et le principal financeur d'aides à la mobilité étudiante, d'autres pays proposent des bourses accessibles aux marocains (mais ne leur étant que rarement réservées).

## **V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco - marocaine**

En parallèle de son soutien à la mobilité des professionnels de l'enseignement supérieur et à la structuration d'établissements universitaires répondant aux besoins de l'économie marocaine, l'Ambassadeur de France continuera de favoriser les liens entre la France et le Maroc en soutenant la mobilité étudiante et l'installation au Maroc d'établissements d'excellence d'inspiration française. De nouveaux axes de coopération ont été développés depuis 2015 : les MOOCs et le numérique ; la coopération régionale – en particulier en direction de la Mauritanie et plus largement de l'Afrique subsaharienne.

### **A. La mobilité des étudiants**

Avec 35 000 étudiants (en stock) et 10 000 nouveaux étudiants annuels (2016), le Maroc fournit le premier contingent d'étudiants étrangers en France. t, bien devant l'Espagne (3200 en stock en 2012), l'Allemagne (2600 en 2012), l'Italie (1700 en 2012) et le Canada (1300 en 2012). Sur 50 000 étudiants marocains à l'étranger, la France en accueille 70%.

Le maintien de l'attractivité de la France passe par les orientations suivantes.

- Recherche d'une attractivité ciblée, à la fois sur les niveaux (M2 et doctorat) et les thématiques (sciences, ingénierie, management, droit) ;
- Maintien d'une politique active de bourses d'études et de recherche.
- Renforcement de l'Espace Campus France au Maroc : la structure connaît actuellement une augmentation très importante du nombre de dossiers traités (croissance de 55 % sur les 4 dernières années, avec 24 000 dossiers traités en 2016) ;
- Renforcement des activités du « Club France Maroc » qui a été lancé en mars 2010, ([www.clubfrancemaroc.com/](http://www.clubfrancemaroc.com/)), créé à l'initiative de l'Ambassade de France et de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie et qui vise l'aide au retour en créant une communauté des diplômés marocains de l'enseignement supérieur français, en développant les liens entre cette communauté et le secteur économique.

L'idée du Club France Maroc est née de deux constats :

- La France est la première destination des étudiants marocains désirant poursuivre leurs études à l'étranger. Qu'ils souhaitent rentrer au Maroc ou non, les diplômés marocains de l'enseignement supérieur français veulent s'informer sur les secteurs économiques porteurs de leur pays, dialoguer avec les entreprises, échanger avec d'autres diplômés ;
- Le Maroc connaît une croissance économique soutenue depuis plusieurs années, les investissements étrangers se développent et de nombreuses entreprises au Maroc sont à la recherche de compétences, en meilleure adéquation avec leurs besoins. Elles souhaitent communiquer au mieux sur l'évolution de leur secteur et orienter les choix des étudiants afin de pouvoir recruter les meilleurs profils.

Le Club France Maroc vise à :

- créer un lien entre les étudiants et diplômés marocains de l'enseignement supérieur français et les acteurs économiques au Maroc ;
- informer les étudiants et diplômés sur les perspectives économiques marocaines (en particulier celles ouvertes par le Plan Emergence) ;
- compléter et mettre en lumière les initiatives existantes, notamment celles des associations d'anciens élèves ;
- compléter la politique de coopération universitaire et scientifique de la France avec le Maroc consistant jusqu'à présent à encourager la mobilité Maroc-France.

Plus de 5000 diplômés marocains sont membres du Club France Maroc, [http://www.clubfrancemaroc.com/jcms/j\\_3/racine](http://www.clubfrancemaroc.com/jcms/j_3/racine) ).

### **B. L'appui à l'ouverture de nouveaux établissements d'excellence au Maroc**

Si la France reste très attractive, comme en témoigne l'augmentation du nombre de dossiers déposés à Campus France, la création d'un véritable réseau d'établissements d'enseignement supérieur d'inspiration française au Maroc dans le cadre de la coopération bilatérale franco-marocaine et des accords signés entre les deux Etats en 2012/2013, permettra à terme de toucher un public n'ayant pas accès à la mobilité internationale, et de favoriser des dynamiques régionales et de coopération Sud-Sud.

L'Ambassade de France participe ainsi aux comités de pilotage et de suivi et à plusieurs comités techniques associés aux principaux projets ayant fait l'objet de conventions signées entre les deux Etats.

Certains projets portent sur la création d'établissements (dits co-localisés) :

- INSA Euro-méditerranée
- Ecole Centrale de Casablanca
- Institut Méditerranéen de Logistique et de Transport
- Mise en place d'un Laboratoire International Associé (LIA) entre un consortium d'universités marocaines (porté par l'UIR) et GeorgiaTech lorraine et Atlanta

Et un autre prévoit un important appui français en matière d'ingénierie pédagogique, de validation des acquis de l'expérience et de formation continue:

- Etablissement de formation tout au long de la vie

D'autres établissements français ont fait le choix de se développer au Maroc : L'ESSEC avec son Campus Afrique Atlantique de Rabat (Programme Bachelor, Ouverture 2016), L'université Paris Dauphine (masters en formation continue à Casablanca, depuis septembre 2016, la formation d'ingénieur EMINES à l'université Mohamed VI de Benguerir, en partenariat avec Mines Paris, l'école EM-Lyon à Casablanca (ouverture 2015).

L'ensemble de ces établissements souhaite également se développer en lien avec le continent africain. Le Maroc fait de plus en plus figure de « hub » de l'enseignement supérieur, il a d'ailleurs mis en place une politique de bourse pour attirer les meilleurs étudiants africains.

### **C. Les MOOCs et le numérique : une réponse possible à la massification des effectifs ?**

Dans le cadre de la coopération universitaire entre le Maroc et la France, les universités marocaines, soutenues par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres (MESRSFC), souhaitent renforcer et développer leurs cours en ligne dans l'espace francophone et international.

- La première « Rencontre Universitaire du Numérique » (RUN) s'est déroulée le 8 octobre 2015 à Marrakech. Il s'agissait tout à la fois de présenter le développement des Cours en Ligne Massivement Ouvert (CLOM, MOOCs en anglais), la plateforme FUN – France Université Numérique -, les projets du CNAM, du MEDEF (les MOOCs au service de la formation professionnelle des entreprises en France) et de faire un point sur les réalisations marocaines en la matière. Cette manifestation s'inscrivait dans la continuité du premier sommet des ministres francophones de l'enseignement supérieur pour le développement des universités numériques qui s'est tenu à Paris le 5 juin 2015. Entre autres échanges, cette rencontre avait été l'occasion de signer des accords avec des universités marocaines pour la formation de 2000 doctorants en entrepreneuriat (MOOC "désir d'entreprendre" porté par le CNAM), d'évoquer la mise en place d'un portail "Maroc" en marque blanche sur France Université Numérique.
- Le 15 juillet 2016, un accord portant création de la plateforme « Maroc Université Numérique » a été signé entre le MESRSFC, le GIP FUN-MOOC et l'Ambassade de France. Cet accord a pour but de mettre en place une plateforme Maroc en marque blanche opérée par le GIP FUN-MOOC pour permettre aux universités marocaines de développer des MOOCs (Cours en ligne massivement ouvert), des SPOCs (Cours en ligne en petit groupe privé) ou toute autre forme de cours en ligne, et de renforcer les partenariats avec les universités françaises dans ce domaine.
- Une nouvelle édition de RUN est ainsi organisée le 8 décembre 2016 à l'Université Mohammed V de Rabat, avec pour principal objectif de discuter des différentes stratégies pour développer les contenus de la plateforme « Maroc Université Numérique » et de rendre celle-ci opérationnelle.

Il s'agit à travers ces initiatives de développer et d'alimenter la nouvelle plateforme « Maroc » en Moocs co-construits ou contextualisés avec des universités françaises, et d'imaginer ensemble de nouvelles formations pour les étudiants de demain.

### **D. L'école MAUSS en sciences humaines et sociales :**

Ce programme dédié aux Sciences Humaines et Sociales offre à un petit groupe d'étudiants en Master des universités publiques une formation complémentaire durant 6 mois destinée à leur permettre de travailler ensemble, d'assister à des séminaires ciblés et de participer à un voyage d'étude en France au sein d'un établissement de renom en SHS. Cette école MAUSS entend constituer un vivier de brillants étudiants en Sciences Humaines et Sociales pour participer entre autre à la relève des enseignants-chercheurs dans le domaine.

La première édition de cette école a eu lieu en 2016, avec les Universités de Fès et de Meknès, en partenariat avec l'UIR. Elle a permis à 10 étudiants de ces deux universités de travailler ensemble sur la problématique générale des réfugiés (déclinée en différentes sous-thématiques : droit, droit de l'homme, religion etc.). Le séjour d'étude a eu lieu à l'IEP de Grenoble.

## **VI- Contacts utiles**

Site du MESFCRS : [www.enssup.gov.ma](http://www.enssup.gov.ma)

Toutes les universités et écoles marocaines disposent de leur site internet.

### **Les universités publiques marocaines**

- Agadir, Université Ibn Zohr : <http://www.univ-ibnzohr.ac.ma/>
- Beni Mellal, Université Sultan Moulay Slimane : <http://www.fstbm.ac.ma/>
- Casablanca, Université Hassan II : <http://www.univh2m.ac.ma/>
- El Jadida, Université Chouaïb Doukkali : <http://www.ucd.ac.ma/>
- Fès, Université Sidi Mohamed Ben Abdellah : <http://www.usmba.ac.ma/>
- Ifrane, Université Al Akhawayn : <http://www.aui.ma/en/>
- Kenitra, Université Ibn Tofail : <http://www.univ-ibntofail.ac.ma/fra...>
- Marrakech, Université Cadi Ayyad : <http://www.ucam.ac.ma/>
- Meknès, Université Moulay Ismail : <http://www.umi.ac.ma/>
- Oujda, Université Mohammed Premier : <http://webserver1.ump.ma/>
- Rabat, Université Mohammed V : <http://www.um5.ac.ma/um5r/>
- Settat, Université Hassan Ier : <http://www.uh1.ac.ma/uh1/>
- Tanger-Tétouan, Université Abdelmalek Essaâdi : <http://www.uae.ma/Portail/>

### **Les universités privées marocaines**

- Université Internationale de Rabat : <http://www.uir.ac.ma/>
- Université Internationale de Casablanca : <http://www.uic.ac.ma/>
- Mundiapolis : [www.mundiapolis.ma/](http://www.mundiapolis.ma/)
- Universiapolis : [www.universiapolis.ma/](http://www.universiapolis.ma/)
- Université Privée de Marrakech : [www.upm.ma/](http://www.upm.ma/)
- Université Euro-méditerranéenne de Fès : <http://www.ueuromed.org/pro/fr/>

## **VII – Evolution du monde de la recherche**

### **Mobilisation des autorités institutionnelles**

#### ***A. Lancement de l'appel à projets en recherche & développement***

En 2013, le Ministère de l'Enseignement Supérieur marocain a lancé un appel à projets à hauteur de 30 millions d'euros afin de promouvoir et renforcer les activités de recherche dans les domaines prioritaires de la recherche scientifique et du développement technologique suivants : Aéronautique, Mécatronique et électronique, Santé, Biotechnologies et amélioration génétique végétale, Environnement, Energie et efficacité énergétique, Matériaux et nanomatériaux, Sciences humaines et sociales et Mobilité urbaine.

Cet appel a pour objectif de mobiliser les chercheurs autour des projets structurants, renforcer des infrastructures de recherche selon le besoin et accompagner des chantiers nationaux. La gestion a été confiée au Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRST).

Cet appel comprend trois types de projets :

- Des projets interuniversitaires pour le renforcement de la recherche fondamentale et appliquée
- Des projets pour le développement de nouveaux services et produits
- Des projets pour accompagner le secteur industriel du pays.

Après une évaluation scientifique et un arbitrage financier, 101 projets ont été financés en 2014. Les fonds restants après le financement des 101 projets ont permis de financer en 85 autres projets en liste d'attente soit 186 projets.

#### ***B. Création de l'Agence Nationale d'Evaluation de l'Enseignement Supérieur et de Recherche***

La récente création de l'Agence Nationale d'Evaluation de l'Enseignement Supérieur et de Recherche qui était prévue dans la loi 01/00, constituera un mécanisme important pour l'amélioration de la bonne gouvernance dans le système de l'enseignement supérieur. Cette agence sera en effet appelée à publier régulièrement un classement des universités et des centres de recherche, fondé sur l'évaluation de leurs activités et de leur productivité. Elle sera également amenée à distinguer les chercheurs les plus productifs.

### **Fusions et regroupements d'établissements pour renforcer les travaux de recherche**

Depuis la rentrée 2014, les deux universités de Rabat d'une part (Mohammed V Souissi et Mohammed V Agdal) ainsi que les deux universités de Casablanca d'autre part (Hassan II Aïn Chock et Hassan II Mohammedia), ont fusionné. Ces deux fusions permettent aux établissements de la capitale politique et de la capitale économique du royaume d'atteindre une masse critique dans toutes les disciplines principales afin de favoriser la visibilité de la recherche.

Cette volonté de mutualiser les travaux de recherche et potentiellement certains enseignements devrait permettre, dans le cadre de la réforme de la loi 01-00, d'ouvrir une possibilité pour les universités publiques et publiques à gestion privées d'une même région de signer des conventions leur permettant de soumettre ensemble des travaux de recherche ou créer de nouvelles spécialités. Ce dispositif serait notamment intéressant pour la région de Fès et Meknès, qui compte trois universités publiques (Ben Abdellah et Quaraouiyine à Fès, Moulay Ismaïl à Meknès) et deux universités publiques à gestion privée (Al Akhawayn à Ifrane et l'Université Euro-méditerranéenne à Fès, à partir de la rentrée 2015).

### **Une recherche insuffisamment mobilisatrice pour les chercheurs**

Au Maroc, le système d'avancement des enseignants est basé sur l'ancienneté et non sur le mérite, ce qui pénalise les efforts de recherche. Celle-ci n'est plus assez valorisée et impacte la qualité de l'enseignement dispensé.

Il convient de souligner que la principale source de publications au Maroc reste les doctorants, obligés de présenter entre deux et trois articles pour obtenir leur thèse. L'indexation de l'avancement des chercheurs sur

leur production n'est toujours pas définitivement actée, alors que le Maroc ne réalise que 0,1 publication par enseignant-chercheur et par an (contre une moyenne internationale de 2).

### **Orienter la recherche vers les besoins du marché**

Aujourd'hui, les résultats scientifiques restent encore peu valorisés dans le secteur entrepreneurial alors que les attentes existent. La Recherche doit se traduire davantage en opportunités économiques au niveau du marché. Ce rapprochement avec le monde industriel serait un moyen de tisser des partenariats avec des entreprises afin de mobiliser les moyens pour soutenir financièrement les porteurs de projets innovants. Les programmes CIFRE et UNIVERS signés cette année (voir partie VIII Action de recherche pour le développement) visent à renforcer la recherche en partenariat avec des entreprises au Maroc,

### **Développement des coopérations en matière de recherche**

#### **➤ Le domaine du spatial**

Le CNES (Centre national d'études spatiales) le CRTS (Centre Royal de Télédétection Spatiale) et CRERS (Centre Royal d'Etudes et de Recherches Spatiales) ont convergé vers l'idée de renforcer leur coopération dans une volonté d'accompagner le développement d'infrastructures spatiales au Maroc. Afin de formaliser cette coopération entre les trois entités, un accord cadre a été signé lors de la rencontre de haut niveau (RHN) entre les deux gouvernements le 28 mai 2015.

Plusieurs séminaires ont eu lieu en 2015 et 2016, pour définir les projets à mettre en œuvre et les moyens à mobiliser. Les thématiques de Ressources en eau / agriculture et l'Océanographie ont été identifiées comme prioritaires.

#### **➤ Le domaine du nucléaire**

Fin septembre 2016, à Vienne, l'Administrateur Général du CEA et chef de la délégation française à la 60ème Conférence Générale de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA), Daniel Verwaerde, a signé trois accords d'affiliation ICERR (International Centres based on Research Reactors - Centres Internationaux basés sur un Réacteur de Recherche) dont un avec le centre marocain du CNESTEN (Centre National De L'énergie, Des Sciences Et Techniques Nucléaires).

Cet accord permettra au CNESTEN d'acquérir des compétences en R&D nucléaires, d'avoir accès à des réacteurs de recherche en fonctionnement et à leurs installations de recherche associées labellisés ICERR.

#### **➤ Ouverture de l'Open lab PSA au Maroc**

Le 25 janvier 2016 s'est tenue à l'Université Internationale de Rabat la cérémonie de signature marquant la création de l'Open Lab de PSA en partenariat avec les universités Mohammed V de Rabat, Cadi Ayyad de Marrakech, Ibn Tofail de Kenitra, l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès avec sa composante INSA – Euro Med, l'école centrale Casablanca, les universités américaines de Georgia Tech et du Mississippi (Mississippi State University) et l'institut Lafayette (Metz). L'ouverture de L'Open Lab va permettre d'accompagner le développement en matière de recherche des universités marocaines, mais aussi des nouveaux établissements en partenariat avec la France.

L'Open Lab, le premier de PSA en Afrique, est une structure « sans murs » permettant des recherches collaboratives autour de thématiques communes. PSA dispose de 16 Open Lab à travers le monde, en France mais aussi en Chine, aux Etats-Unis, et au Brésil.

Cette structure va accompagner la montée en puissance de l'usine de Kenitra (ouverture prévue en 2019 avec 100 000 véhicules/ an), mais également développer des recherches en propre. Trois thématiques ont été retenues -Logistique (supply chain), Véhicule électrique et Energies renouvelables.

## **VIII- Coopération dans le domaine de la recherche scientifique**

### **Action de recherche pour le développement, programme CIFRE Maroc, programme UNIVERS**

L'action de l'Ambassade de France au Maroc (en cohérence avec celle des entités engagées au Maroc telles que le CNRS, l'IRD, l'INSERM, ...) vise ici à soutenir la structuration de la recherche marocaine par la formation de doctorants. L'enjeu est celui du maintien au Maroc d'une masse critique d'enseignants-chercheurs compétitifs, pour rendre l'université des années à venir attractive.

- L'appel à projet, réorienté à destination des centres d'études doctorales, cible directement les meilleurs doctorants en cotutelle, finançant un soutien sur les trois ans de leur thèse qui leur permet de se forger une expérience à la fois professionnelle, linguistique et culturelle dans un laboratoire de leur co-encadrant français.

Actuellement, dans le cadre de cet appel à projets, 18 doctorants bénéficient d'une bourse de l'Ambassade qui finance leur mobilité (4 - 5 mois max / an) dans un laboratoire de recherche en France. Cette action ARD avec le PHC Toubkal a permis de financer en 2016, plus de 100 doctorants en cotutelle. Le nouvel appel à projets 2016 a soutenu en priorité trois thématiques : les énergies renouvelables, les « Big Data », le numérique et notamment les MOOCs.

Une série d'actions vise également à renforcer la recherche en partenariat avec des entreprises au Maroc : le programme CIFRE France/ Maroc et le programme UNIVERS avec l'Université Mohammed V de Rabat.

- Le programme « CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche) France/Maroc » entre le MENESR, le MESRSFC, le CNRST, et l'ANRT a été signée le 21 avril 2016. Ce programme a pour objet de permettre à des étudiants marocains titulaires d'un diplôme de grade master obtenu dans un établissement d'enseignement supérieur français ou marocain leur permettant de postuler à une formation doctorale de réaliser une thèse en cotutelle entre la France et le Maroc dans le cadre d'un partenariat entre un laboratoire académique et une entreprise en France. Le SCAC soutient l'ANRT par la diffusion du programme au Maroc et sa mise en relation avec les étudiants et laboratoires académiques marocains.
- Dans le cadre du programme « UNIVERS- Université Entreprise Recherche Scientifique », 5 doctorants en cotutelle de thèse de l'Université Mohammed V de Rabat bénéficient d'une bourse de 4 mois allouée par l'Ambassade et d'un billet d'avion pour la France. Leur projet en partenariat avec une entreprise en France (ATOS, FAAR Industry, ...) est soutenu pour 3 ans.

Par ailleurs, le SCAC apporte également son soutien au LIA en Sciences Humaines et Sociales (SHS) -monté avec l'appui du Centre Jacques Berque et du CNRS- et suit la même logique avec des mois-bourses pour des doctorants en cotutelle. Cette coopération structurée est exemplaire et unique en SHS au Maroc où les recherches universitaires en sciences sociales peinent à exister dans les universités publiques. Le SCAC finance cette année les travaux de deux doctorants.

Un soutien particulier est réservé au financement d'une bourse et d'un billet d'avion à une doctorante de l'Institut Pasteur afin de renforcer les liens entre les Instituts Pasteur de Paris et Casablanca.

### **Soutien au Centre Jacques Berque**

Fondé en 1991, le Centre Jacques-Berque pour le développement des sciences humaines et sociales au Maroc est une Unité mixte des instituts français à l'étranger (UMIFRE). Cette unité associe une structure opérationnelle du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), actuellement l'unité de service et de recherche USR3136, et un institut français de recherche à l'étranger (IFRE) relevant de la Direction générale de la mondialisation du ministère des Affaires étrangères et du développement international, représentée localement par le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Maroc.

L'activité du CJB porte sur les sciences sociales du contemporain au Maroc et s'étend au Maghreb, avec un intérêt particulier pour la Mauritanie. Ses chercheurs conçoivent et mettent en place des programmes de recherche, organisent des séminaires, des colloques, des journées d'étude, des conférences et des ateliers de recherche. Le Centre accueille des chercheurs, des doctorants et post-doctorants de différentes nationalités.

Son activité implique des partenariats forts avec des institutions marocaines qui s'inscrivent, pour les principaux, dans un cadre conventionnel. Elle implique aussi des partenariats avec des institutions d'enseignement et de recherche françaises, européennes et internationales.

La recherche au CJB s'articule autour de 4 axes qui recoupent presque toutes les activités du CJB :



1. Actions publiques
2. Histoire et mémoire
3. Faits religieux
4. Productions culturelles

Afin de faire connaître ses activités et celles de ses chercheurs comme de favoriser la valorisation des recherches portant sur son domaine d'activité, le Centre Jacques-Berque dispose d'un service des publications composé d'une chargée d'édition et d'un comité éditorial.

S'inscrivant résolument dans la dynamique actuelle de l'édition scientifique, le Centre privilégie les publications électroniques.

Le Centre Jacques-Berque est dirigé par un directeur nommé conjointement par le ministère des Affaires étrangères (en tant que directeur de l'IFRE) et par le CNRS (en tant que directeur d'unité de service et de recherche). L'activité du Centre est annuellement évaluée par un Conseil scientifique, composé de membres nommés par le ministère des Affaires étrangères et le CNRS.

### **Partenariats Hubert Curien**

Les Partenariats Hubert Curien (PHC) visent à développer les échanges scientifiques et technologiques entre les laboratoires de communautés scientifiques française et marocaine autour de la formation de doctorants en cotutelle de thèse.

Le Maroc et la France conduisent deux PHC : "Toubkal", multidisciplinaire qui est issu de la fusion des PHC Volubilis et PRAD, Programme de Recherche Agronomique pour le Développement, et le PHC « Maghreb » lancé en 2011 qui associe des équipes de recherche de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

Un appel à projets annuel est lancé. Les projets sélectionnés permettent de rapprocher les communautés scientifiques, de financer des doctorats en cotutelle à présent obligatoire et sont un moyen pour la recherche marocaine d'accéder aux programmes européens (PCRD). L'enveloppe financière annuelle apportée par la France est aux 2/3 dédié à la formation des doctorants (environ 100/an) et à la mobilité de chercheurs (environ 280/an). Ces programmes apportent ainsi une pierre à une urgence nationale : la construction de la relève scientifique marocaine en enseignants et chercheurs.

Dans le cadre du PHC Maghreb, 12 projets sont soutenus en 2014, en 2015 et en 2016 et 56 projets dans le cadre PHC Toubkal.

### **Culture Scientifique et Technique**

L'appui au développement des outils de diffusion de la CST au Maroc est une demande partagée par tous les acteurs de la Recherche, de l'Education nationale mais également de la société civile où de nombreuses associations sont très actives dans le domaine. La coopération en matière de CST est engagée dans la diffusion et la valorisation de manifestation à caractère scientifique (exposition, conférences...).

- Par exemple, en 2014, l'Ambassade de France a soutenu la première organisation du concours « **Ma thèse en 180 secondes** » au Maroc. Il s'adresse à des doctorants francophones qui doivent présenter leur sujet de thèse et leurs travaux de recherche en 3 min. Cet événement a rencontré un franc succès et a été renouvelé au Maroc en 2015 et en 2016. En 2015, l'un des finalistes du podium international était un doctorant de Fès. Cette année, la finale internationale s'est déroulée à Rabat.
- Par ailleurs, le SCAC en partenariat avec l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs et l'Ecole Nationale des Mines de Rabat, a organisé les **rencontres annuelles ingénieurs / docteurs** (1<sup>ère</sup> édition en 2015) qui se veut un espace de rencontre entre ces deux populations en y associant le monde industriel (Voir le site : <http://www.emi.ac.ma/jrech2/> ). Cet événement vise à présenter les opportunités de R&D au Maroc et à encourager le rapprochement et les interactions entre le monde économique et les établissements de formations supérieures. La troisième édition aura lieu à l'EMI (Rabat) le 20 avril 2017.

Entre le 7 novembre et le 18 novembre 2016, la ville de Marrakech a accueilli la **22ème Conférence des parties à la convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (COP22)**. En amont de la conférence, l'Institut Français et l'Ambassade de France ont mis en place plusieurs actions à destination de la

société civile-notamment des jeunes-. Le pôle Enseignement supérieur, Recherche et Mobilité étudiante a mis en place plusieurs actions en ce sens.

- Ainsi, le pôle Enseignement supérieur- Recherche (Pôle ESR) de l'ambassade de France a proposé des initiatives dans les universités de Ibn Zohr (Agadir), Cadi Ayyad (Marrakech) et Mohammed V (Rabat) sous forme de modules de formations au climat animés par un expert de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et deux jeunes du réseau étudiant pour des solutions de lutte contre le changement climatique CliMates. Le documentaire Demain, réalisé par Cyril Dion et Mélanie Laurent, sorti en 2015, a été diffusé à cette occasion.

Plus de 600 étudiants ont assisté à la projection du documentaire, et les modules ont rassemblé plus de 400 étudiants venus débattre avec les intervenants.

La forte participation des étudiants témoigne de leur intérêt pour les questions du climat et de leur volonté de s'engager dans la lutte contre le changement climatique. On retiendra dans chaque université la diversité des profils des participants (disciplines scientifiques, droit, économie, lettres et sciences humaines) mais surtout les échanges animés et les multiples questions qui ont pu être posées.

- Le Pôle ESR a également apporté son soutien à plusieurs événements climat organisés par l'IRD comme le colloque sur le changement climatique dans le cadre de la coopération tripartite (Amérique Latine, Europe, Méditerranée/Afrique), qui s'est déroulé à Agadir en mai dernier.
- Le Pôle ESR a également mis en avant les travaux de doctorants soutenus dans le cadre d'un des programmes de coopération Hubert Curien, en diffusant des interviews de quelques minutes dans le magazine hebdomadaire sur le « Développement durable » de la radio nationale Mehdi1.
- Enfin, le Pôle ESR a organisé avec l'Institut français du Maroc et une trentaine d'acteurs marocains et français, une **Journée Climat** le 1er octobre (voir le site : <http://journeeclimat.ma/> ). Cette journée labellisée COP22 - a rassemblé près de 1500 ONG marocaines et françaises (avec des coalitions) sur le thème du changement climatique à la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc (BNRM) Elle a été un moment privilégié de rencontre entre associations, écoles, personnalités publiques, chercheurs ... Elle a accueilli plus de 1500 visiteurs venus pour rencontrer les ONG présentes sur 40 stands, assister à la cérémonie de remise des prix du concours Ana Maghribi(a), participer aux débats, aux ateliers et aux tables rondes, visiter une exposition ou encore découvrir 6 initiatives marocaines innovantes pour le climat.

## **IX- Contacts utiles**

- Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technique : [www.cnrst.ma](http://www.cnrst.ma)
- Le Centre Jacques Berque : [www.cjb.ma](http://www.cjb.ma)
- L'Institut de Recherche pour le Développement : <http://www.maroc.ird.fr/>
- Association Marocaine pour la Recherche et Développement : [www.rdmrocc.com](http://www.rdmrocc.com)
- Institut de Recherche en Energie Solaire et en Energie Renouvelables : [www.iresen.org](http://www.iresen.org)
- Ecole Mohammedia d'Ingénieurs : <http://www.emi.ac.ma/>
- Ecole Nationale des Mines de Rabat : <http://www.enim.ac.ma/>
- Journée Climat à Rabat <http://journeeclimat.ma/>
- Ma thèse en 180 secondes <http://www.mt180.ma/mt180/>
- Programme CIFRE Maroc-ANRT : <http://www.anrt.asso.fr/>
- PHC Toubkal : <http://www.campusfrance.org/fr/toubkal>
- PHC Maghreb: <http://www.campusfrance.org/fr/maghreb>

Mise à jour : 23 novembre 2016